

**Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes**

Projet : Stabilisation des berges - Plage Jacques-Cartier

Numéro de dossier : 3211-02-300

**Liste par ministère ou organisme**

<b>no</b>	<b>Ministères ou organismes</b>	<b>Direction ou service</b>	<b>Signataire</b>	<b>Date</b>	<b>Nbre pages</b>
1.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Direction de la planification et de la coordination	Monia Prévost	2020-06-04	4
2.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'analyse et de l'expertise-Capitale Nationale	Mathieu Marchand	2020-06-05	4
3.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise hydrique	François Coderre	2020-05-22	4
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					
11.					
12.					
13.					
14.					
15.					
16.					
17.					

# AVIS D'EXPERT

## PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Stabilisation des berges de la plage Jacques-Cartier	
Initiateur de projet	Ville de Québec	
Numéro de dossier	3211-02-300	
Dépôt de l'étude d'impact	2018-06-01	
Présentation du projet : Le projet de stabilisation des berges de la Plage Jacques-Cartier par la Ville de Québec est situé dans l'arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.		
Une étude d'avant-projet réalisée en 2012 fait état de la détérioration des berges du secteur ce qui représente une menace pour l'intégrité du sentier récrétouristique situé entre le pied de la falaise et la Plage Jacques-Cartier.		
Le parc de la Plage Jacques-Cartier est un endroit très fréquenté par les résidents de Québec.		
Le projet de stabilisation des berges de la Plage Jacques-Cartier vise environ 1 600 m d'intervention en berge par le biais d'aménagement d'épis brise-lame, la mise en place d'enrochements, d'enrochements végétalisés et la remise en forme de l'enrochement actuel.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	
Direction ou secteur	Vous devez indiquer votre direction ou secteur.	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	03 - Capitale Nationale	

### RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

#### 1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	<a href="#">Choisissez une réponse</a>
--	--

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématisques abordées : [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)
- Référence à l'étude d'impact : [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)
- Texte du commentaire : [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

#### Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

#### Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

# AVIS D'EXPERT

## PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

## 2

### Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?	L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder		
<ul style="list-style-type: none"><li>Thématiques abordées : Commentaire d'ordre général</li><li>Référence à l'étude d'impact :</li><li>Texte du commentaire : La façon de présenter l'information ne permet pas une bonne compréhension. Par exemple, le tableau « Bilan des empiètements et des gains d'habitats littoraux » est présenté dans deux sections distinctes (pp. 66 et 92) et avec des informations différentes. Ce faisant, il devient difficile pour les analystes de bien comprendre quels sont les travaux prévus et leurs justifications. Il est recommandé que les informations qui traitent d'un même sujet soient regroupées dans une seule section.</li></ul> <p>Thématiques abordées : Enrochement végétalisé vs épis</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Référence à l'étude d'impact : QC-17</li><li>Texte du commentaire : Dans la réponse à la question QC-17, l'initiateur du projet mentionne que la technique d'enrochement végétalisé est possible grâce à l'ajout de deux épis, ce qui viendrait amoindrir les impacts fauniques du projet. Cependant, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) n'est pas en mesure de juger si les impacts sont moindres avec deux épis étant donné que la variante avec enrochements sans épis n'est pas présentée. Afin de pouvoir juger de l'acceptabilité du projet tel que présenté, le MFFP demande à ce que l'initiateur du projet présente la variante et les impacts des enrochements sans la présence des épis.</li></ul>			
Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?	Oui, je souhaite être consulté lors de l'analyse environnementale du projet		
<b>Signature(s)</b>			
<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Signature</b>	<b>Date</b>
Monia Prévost	Directrice		2020-01-23
<b>Clause(s) particulière(s) :</b>			
Cliquez ici pour entrer du texte.			
<h2>2</h2> <h3>Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires</h3>			
Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?	L'étude d'impact est recevable		
<ul style="list-style-type: none"><li>Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.</li><li>Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.</li><li>Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.</li></ul> <p>Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.</li><li>Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.</li></ul>			
Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?	Oui, je souhaite être consulté lors de l'analyse environnementale du projet		
<b>Signature(s)</b>			
<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Signature</b>	<b>Date</b>
Monia Prévost	Directrice de la planification et de la coordination		2020-06-04
<b>Clause(s) particulière(s) :</b>			
Cliquez ici pour entrer du texte.			

### ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

**3**

**Avis d'acceptabilité environnementale du projet**

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Cliquez ici pour entrer du texte.

**Signature(s)**

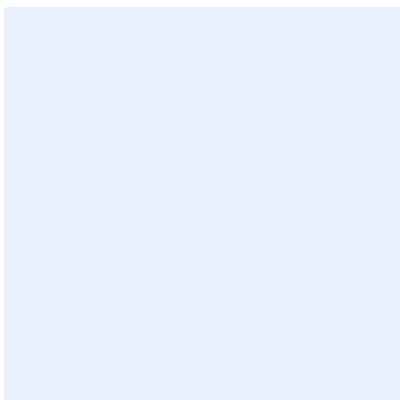
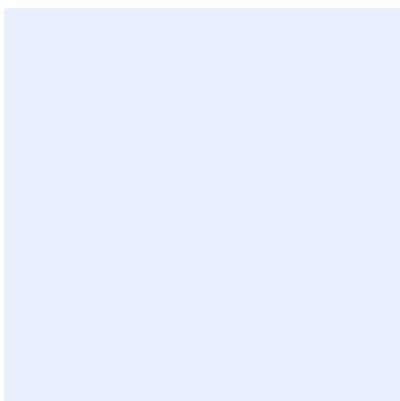
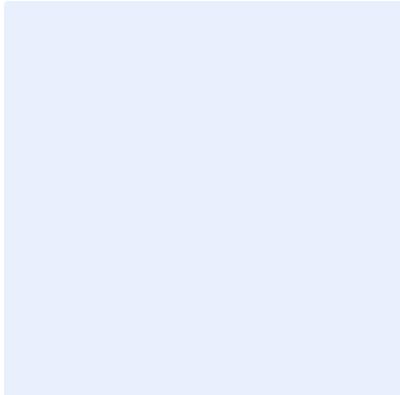
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

**Clause(s) particulière(s)**

Cliquez ici pour entrer du texte.

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

**Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures.**



**Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux.**

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

PRÉSENTATION DU PROJET		MARCHÉ À SUIVRE
Nom du projet	Stabilisation des berges de la plage Jacques-Cartier	
Initiateur de projet	Ville de Québec	
Numéro de dossier	3211-02-300	
Dépôt de l'étude d'impact	2018-06-01	

Présentation du projet : Le projet de stabilisation des berges de la Plage Jacques-Cartier par la Ville de Québec est situé dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

Une étude d'avant-projet réalisée en 2012 fait état de la détérioration des berges du secteur ce qui représente une menace pour l'intégrité du sentier récrétouristique situé entre le pied de la falaise et la Plage Jacques-Cartier.

Le parc de la Plage Jacques-Cartier est un endroit très fréquenté par les résidents de Québec.

Le projet de stabilisation des berges de la Plage Jacques-Cartier vise environ 1 600 m d'intervention en berge via l'aménagement d'épis brise-lame, la mise en place d'enrochements, d'enrochements végétalisés et la remise en forme de l'enrochement actuel.

**Présentation du répondant**

Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques
Direction ou secteur	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
Avis conjoint	n/a
Région	03 - Capitale Nationale

**RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentées, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

**1. Acte de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact**

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

[Choisissez une réponse](#)

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématisques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

**Signature(s)**

Nom	Rôle	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

**Clause(s) particulière(s) :**

Cliquez ici pour entrer du texte.

# AVIS D'EXPERT

## PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

### 2

AVIS D'EXPERT RELATIF À LA SUITE  
DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT SUBSÉQUENTE À LA PRISE DE DÉCISION

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

L'étude d'impact est recevable

- Thématisques abordées : Variantes présentées – Empiètements en littoral et impacts sur les herbiers aquatiques
- Référence à l'étude d'impact :  
Étude d'impact sur l'environnement, Addenda II – Deuxième série de questions et commentaires – Février 2020  
Documents consultés:  
Réponses aux questions et commentaires du 5 février 2020 - Deuxième série (avril 2020, 70 pages)  
Précisions à la question QC2-14 - Février 2020 (mai 2020, 26 pages).
- Texte du commentaire :  
L'initiateur a présenté les informations demandées dans l'avis de recevabilité précédent, lequel était jugé essentiel pour évaluer la pertinence des ouvrages proposés et leurs impacts sur les fonctions écologiques de la rive et du littoral du fleuve Saint-Laurent au site du projet.  
  
1. L'initiateur a comparé un scénario de protection des rives sans épis, ni recharge. Dans le tableau 6a (mai 2020), nous avons considéré l'empietement occasionné par l'enrochement et l'enrochement végétalisé dans la rive et le littoral pour les deux scénarios, afin d'évaluer les pertes de fonctions écologiques qu'entraînent ces techniques de stabilisation mécaniques. Dans le scénario sans épis, on remarque des différences pour les tronçons 5 et 7 : la superficie de l'enrochement qui empiète sur la rive et le littoral est supérieure à celui avec épis de 971 m<sup>2</sup> et le calibre de la pierre utilisée est supérieur. Cette différence de superficie entre les deux scénarios apparaît peu significative si l'on considère la longueur totale des travaux prévus (1 212 m). De plus, le scénario sans épis n'occasionne pas d'empietement sur les herbiers aquatiques présents sur le littoral, ce qui constitue un avantage sur le plan écologique par rapport au scénario avec épis.  
Les superficies stabilisées à l'aide de techniques de génie végétal n'ont pas été comptabilisées dans le calcul des empiètements, puisqu'elles contribuent au maintien, voire à l'amélioration des fonctions écologiques des rives et du littoral.  
  
2. L'initiateur a conservé le scénario des recharges de plage dans le tableau 6a (mai 2020). Nous maintenons notre avis sur le fait que l'initiateur n'a pas démontré la pertinence des recharges de plage pour la protection de la rive, en plus d'avoir un impact sur les herbiers aquatiques et l'habitat de la zizanie naine, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.  
  
3. L'initiateur a conservé les superficies projetées d'expansion des herbiers aquatiques dans le scénario avec épis. Nous maintenons notre avis à l'effet que ces agrandissements potentiels sont peu probables considérant les données présentées.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Oui, je souhaite être consulté lors de l'analyse environnementale du projet

Signature(s)

Prénom	Nom	Date
Simone Gariépy	Biogiste M. Sc.	2020-06-05 
Mathieu Marchand	Directeur régional	2020-06-05 

Cliquez ici pour entrer du texte.

### ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

### 3

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de l'avis d'expert de l'évaluateur, le projet est-il susceptible sur le plan environnemental, tel que présenté?		Choisissez une réponse	
Cliquez ici pour entrer du texte.			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s)			
Cliquez ici pour entrer du texte.			

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

**Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures.**

**Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux.**

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.

# AVIS D'EXPERT

## PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Stabilisation des berges de la plage Jacques-Cartier	
Initiateur de projet	Ville de Québec	
Numéro de dossier	3211-02-300	
Dépôt de l'étude d'impact	2018-06-01	
Présentation du projet : Le projet de stabilisation des berges de la Plage Jacques-Cartier par la Ville de Québec est situé dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.		
Une étude d'avant-projet réalisée en 2012 fait état de la détérioration des berges du secteur ce qui représente une menace pour l'intégrité du sentier récrétouristique situé entre le pied de la falaise et la Plage Jacques-Cartier.		
Le parc de la Plage Jacques-Cartier est un endroit très fréquenté par les résidents de Québec.		
Le projet de stabilisation des berges de la Plage Jacques-Cartier vise environ 1 600 m d'intervention en berge via l'aménagement d'épis brise-lame, la mise en place d'enrochements, d'enrochements végétalisés et la remise en forme de l'enrochement actuel.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques	
Direction ou secteur	Direction de l'expertise hydrique et atmosphérique (DEHA)	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	03 - Capitale Nationale	

### RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentées, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

#### 1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	<input type="button" value="Choisissez une réponse"/>
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Thématisques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.</li><li>• Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.</li><li>• Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.</li></ul>	

Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			
Cliquez ici pour entrer du texte.			

# AVIS D'EXPERT

## PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

### 2

### Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

L'étude d'impact est recevable

- Thématiques abordées : Hydrologie, hydraulique, régime hydrosédimentaire, stabilisation de berges
- Référence à l'étude d'impact : Stantec, avril 2020. Étude d'impact sur l'environnement, Addenda II – Deuxième série de questions et commentaires – Février 2020, 70 p.
- Stantec, mai 2020. Étude d'impact sur l'environnement, Addenda II – Précisions à la question QC2-14- Février 2020, 26 p.
- Texte du commentaire :

Suite aux réponses fournies pour les questions touchant à l'hydrologie, à l'hydraulique, au régime hydrosédimentaire et à la conception des aménagements de protection et de stabilisation des berges, il est considéré que l'étude d'impact est recevable pour les éléments analysés par la DEHA. Cependant, certains points devront être précisés à l'étape d'acceptabilité du projet. Ceux-ci sont décrits ci-dessous avec références aux sections visées dans le document de réponses.

Réponse QC2-2

DEHA : Le graphique illustrant la reconstitution des débits de la rivière du Cap-Rouge pour l'année 2000 à l'aide des données du Bras d'Henri illustre des débits de crue printanière inférieurs à 10 m<sup>3</sup>/s. Il est pourtant mentionné au tableau 3 que le débit de crue journalière moyenne est de 23,9 m<sup>3</sup>/s. Aussi, il est mentionné que le débit maximum pour la rivière du Cap Rouge pour l'année 2000 est de 17 m<sup>3</sup>/s, ce qu'on n'observe pas sur la figure 2. Malgré que cela n'ait probablement pas d'impact significatif sur les résultats présentés, des explications devraient être fournies à cet effet.

Réponse QC2-14

DEHA : Le tableau 6a révisé contient certaines erreurs dans le calcul de l'empiétement total en rive. De plus, pour la comparaison de l'empiétement des scénarios avec et sans épi, l'empiétement des épis devrait être ajouté à celui de l'enrochement en rive et en littoral.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Choisissez une réponse

#### Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
François Coderre	Ingénieur (No. OIQ : 5008521)		2020-05-22

#### Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

### 3

### Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

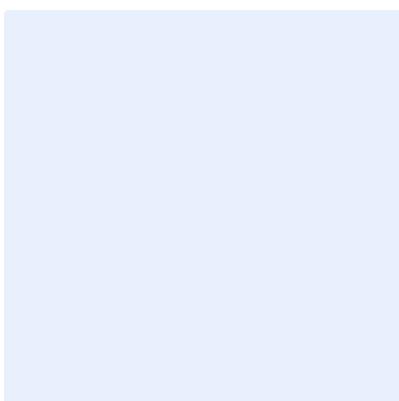
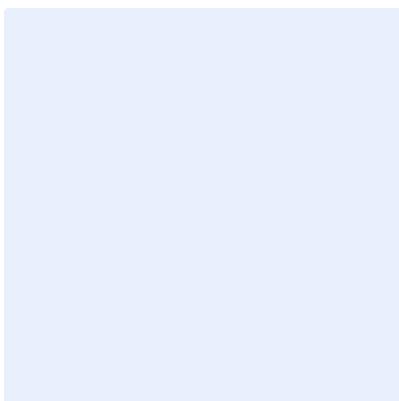
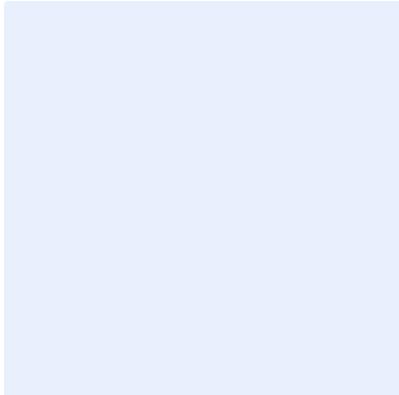
Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?	Choisissez une réponse										
Cliquez ici pour entrer du texte.											
<b>Signature(s)</b>											
<table><thead><tr><th>Nom</th><th>Titre</th><th>Signature</th><th>Date</th></tr></thead><tbody><tr><td>Cliquez ici pour entrer du texte.</td><td>Cliquez ici pour entrer du texte.</td><td></td><td>Cliquez ici pour entrer une date.</td></tr></tbody></table>				Nom	Titre	Signature	Date	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Nom	Titre	Signature	Date								
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.								
<b>Clause(s) particulière(s)</b>											

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

Cliquez ici pour entrer du texte.

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

**Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures.**



**Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux.**

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.